

N° 5880²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI**relative au financement d'une solution informatique
permettant la création d'un environnement sans support papier
pour la douane et le commerce**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL

(6.6.2008)

Par lettre en date du 17 avril 2008, M. le Ministre des Finances a fait parvenir à notre chambre professionnelle le projet de loi relative au financement d'une solution informatique permettant la création d'un environnement sans support papier pour la douane et le commerce.

Le projet de loi a pour objet l'approbation par le législateur du système informatisé de dédouanement „Paperless Douanes et Accises – PLDA“. D'après l'exposé des motifs accompagnant le projet de loi, le système en question devra rendre à terme le système douanier totalement automatisé, interopérable, sûr, accessible et entièrement électronique, sans support papier.

La fiche financière indique un montant total des dépenses relatives au système informatique permettant la création d'un environnement sans support papier pour la douane et le commerce de 24.232.388 euros, TVA comprise. Ce coût s'échelonne sur une période de 5 années allant de 2006 à 2010.

Comme l'engagement financier dépasse le seuil de 7,5 millions d'euros prévu par l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, l'approbation de la Chambre des députés est nécessaire en vertu de l'article 99 de la Constitution.

La Chambre de travail a l'honneur de communiquer qu'elle marque son accord avec le projet de loi sous avis.

Luxembourg, le 6 juin 2008

*Pour la Chambre de Travail,**Le Directeur,*
Marcel DETAILLE*Le Président,*
Nando PASQUALONI

